



Mairie de
PRINQUIAU

La collecte des déchets

Pour toute collecte des ordures ménagères, une ouverture de compte est au préalable nécessaire auprès de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

À Prinquiau, le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes a lieu **le lundi des semaines impaires**. Il est préférable de déposer la veille au soir les conteneurs et/ou sacs jaunes.

Des sacs jaunes sont mis à la disposition des administrés à l'accueil de la mairie. Les familles peuvent prendre 1 rouleau lors de leur passage en mairie ou à la supérette Le Marché de Nyein Proxi.

Vous trouverez le calendrier de ramassage 2025 [ici](#) .

Colonnes de tri :

Des colonnes de tri (déchets recyclables) sont réparties sur la commune afin de collecter le verre et le papier.

Une colonne supplémentaire (derrière la mairie – de couleur grise) actionnable avec le badge de déchetterie (d'un coût de 2,01€ à chaque ouverture) permet de déposer de façon occasionnelle les ordures ménagères entre 2 passages de collecte ou dans le cas d'ordures ménagères « odorantes ».

Dès que le compte est créé auprès de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, la mairie pourra vous fournir un pass'déchets qui vous donnera accès à la déchetterie. Plusieurs déchetteries existent sur le territoire d'Estuaire et Sillon, les plus faciles d'accès pour la commune de Prinquiau sont celles de Savenay et de Campbon.

En cas de perte, la remise d'un nouveau pass'déchets vous sera facturé 13.41€ par la Communauté de Communes.

Il existe également une [plateforme de compostage sur Campbon](#)  ainsi qu'une [recyclerie sur Savenay](#) .

Il est interdit de se débarrasser des déchets et encombrants hors de ces lieux :

Les dépôts sauvages sont interdits, les contrevenants sont passibles de poursuites allant jusqu'à 1.500 € d'amende.

Collecte Sélective des déchets



Cette compétence relève de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Elle dispose d'une offre complète pour que chaque habitant puisse évacuer ses déchets tout en préservant son environnement et son cadre de vie.

Deux guides ont été édités pour vous guider dans vos gestes citoyens : le [guide du tri](#) et le [guide du compostage](#). Ils sont disponibles gratuitement en Mairie ou auprès de la CCES.

La commune de Prinquiau est équipée de 9 points de tri de proximité permettant l'apport volontaire des déchets recyclables :

- › Les conteneurs bleus pour les papiers, journaux, magazines ;
- › Les conteneurs verts pour le verre.

[Retrouvez la carte des points de collecte sur le site de la Communauté de Communes Estuaire et sillon](#)

Tous les emballages (pots de yaourts, barquettes, bouteilles et flacons plastiques, petits cartons, briques alimentaires, conserves et canettes...) sont collectés en sacs jaunes.

Calendrier de collecte de l'amiante pour l'année 2025[ici](#)

Informations importantes :

- › Strictement réservée aux particuliers ;
- › Inscription préalable obligatoire auprès du service Déchets au minimum 15 jours avant le début de la collecte ;
- › Les déchets devront être impérativement emballés (film ou sacs) - Critères d'acceptation [ici](#).

Calendrier de collecte des pneus pour l'année 2025[ici](#)

Informations importantes :

- › Interdits pour les professionnels ;
- › 8 pneus maximum par foyer ;
- › Pneus acceptés : véhicules légers, motocyclettes, pneus non souillés et non remplis d'eau ou de terre ;
- › Pneus refusés : pneus d'ensilage, agraires, poids lourds, travaux publics.